

Avant de terminer mes observations je voudrais appuyer la proposition de l'honorable député de Peel qui voudrait que cette question soit soumise à un comité. Il est vrai que ce comité ne saurait résoudre tous les problèmes en cause ou apporter de grandes modifications, mais il me semble que s'il avait à étudier cette question, les députés seraient beaucoup mieux renseignés sur les difficultés inhérentes à la livraison du courrier rural dans tout le Canada. De ces discussions pourraient venir certains vœux, visant peut-être le plan régional, d'où pourrait sortir une certaine normalisation des frais de la livraison du courrier dans nos campagnes.

Comme des préopinants ont déclaré que le courrier n'était livré qu'à tous les deux jours dans certaines régions des provinces Maritimes, je signalerai avant de terminer que le ministère des Postes demande des soumissions en ce moment pour la livraison rurale du courrier à toutes les deux semaines dans une partie de ma circonscription, mais j'attendrai l'étude des crédits du ministre pour en dire davantage à ce sujet.

M. Fulton: Je désire signaler un cas au ministre, auquel, j'en suis convaincu, on n'a pas accordé toute l'attention voulue. J'ai écrit au ministre à ce sujet, mais il semblerait que ses fonctionnaires ne lui ont pas signalé le cas, ou qu'il n'a pas bien compris ce dont il s'agit. Je serai bref, car je sais que ce n'est pas l'habitude de soumettre des cas particuliers à ce stade des délibérations; mais ce cas a trait à des questions dont d'autres députés ont déjà parlé.

Il s'agit en l'occurrence d'un parcours où la livraison a été portée d'une à deux fois par semaine, à la suite de longs pourparlers avec le ministère. L'entrepreneur qui livrait le courrier une fois par semaine était un ancien combattant qui, après avoir fait des dépenses considérables,—de fait il a dû emprunter,—a pu se procurer l'outillage voulu et remplir son contrat. Lorsque la livraison a été établie deux fois par semaine, on a demandé des soumissions, mais il n'a pas été le plus bas soumissionnaire. Il y a certaines particularités de l'adjudication du nouveau contrat que je mentionnerai, avec faits à l'appui. Lorsque j'ai demandé le nom du soumissionnaire heureux, on m'en a confidentiellement fourni le nom le 9 février. Le 10 février, le journal régional de Williams-Lake (Colombie-Britannique) publiait son nom. Il me semble qu'un fonctionnaire du ministère a fourni le renseignement de telle manière que les journaux puissent le communiquer,—et j'ai lu l'article,—alors qu'on me l'avait fourni confidentiellement à titre

de député intéressé, parce que le contrat n'avait pas alors été exécuté.

Ces faits, malheureusement, ont soulevé beaucoup plus de mécontentement, au sujet de l'adjudication de ce contrat, qu'il n'y en aurait eu autrement. Le soumissionnaire heureux n'est pas ancien combattant. A Williams-Lake, la Légion a l'impression qu'on a porté préjudice aux anciens combattants.

On dit qu'il faut accorder le contrat à la plus basse soumission. Fort bien, mais voici deux détails que je signale au ministre des Postes. D'abord, l'ancien détenteur du contrat est un ex-militaire qui a emprunté pour se procurer tout ce qu'il lui fallait pour exécuter le contrat. Il connaissait la situation et savait ce qu'il lui en coûterait pour parcourir son itinéraire deux fois par semaine. Ensuite, des gens de la région, membres de la Légion et autres citoyens responsables, me disent que la soumission de celui qui a obtenu le contrat était de beaucoup inférieure à ce qu'elle devrait être pour qu'il puisse exécuter ce service. Non seulement l'ex-militaire a perdu son emploi et ne peut rembourser son emprunt, mais il est fort douteux que le nouvel entrepreneur puisse exécuter son contrat au prix prévu.

Va-t-on permettre à cet entrepreneur de demander un supplément? Je n'hésite pas à affirmer qu'il serait injuste de verser un supplément dans un cas comme celui-ci, alors que le soumissionnaire actuel a obtenu le contrat à un prix inférieur à celui de l'ancien.

Le ministre des Postes devrait examiner ce cas, dont le moins qu'on puisse dire est qu'il prête à la critique. Il y a les renseignements qui ont transpiré...

L'hon. M. Bertrand: De quel contrat s'agit-il?

M. Fulton: C'est la route rurale Williams-Lake-Horsefly. Je termine en disant qu'on devrait étudier ce cas de nouveau et s'enquérir de l'opinion des gens sur les lieux pour déterminer si l'entrepreneur actuel, le plus bas soumissionnaire, peut exécuter le contrat au montant de sa soumission. Je crois qu'on devrait étudier de nouveau toute la question, peut-être donner l'occasion de présenter de nouvelles soumissions et accorder le contrat en tenant compte de toutes les circonstances ainsi que du coût d'exécution du contrat. J'espère que le ministre des Postes s'occupera de cette question avant qu'on fasse quoi que ce soit.

M. Wright: Je voudrais signaler au ministre un autre point. Le débat a fait ressortir la grande diversité des conditions qui existent d'un bout à l'autre du pays en ce qui concerne les routes rurales. Dans notre région, la situation est l'inverse de celle qui existe dans la région du député de New-Westminster.